

Bois d'Arcy, le 14 octobre 2026

Les **alertes** ont déjà été lancées, les **constats** ont été dressés et les **difficultés** quotidiennes dénoncées. Pourtant, sur le terrain, **RIEN NE CHANGE !** Les personnels continuent de pallier les carences structurelles d'effectifs, d'absorber une charge de travail inacceptable et de tenir à bout de bras un établissement qui touche ses limites.

Combien de temps encore va-t-on exiger des agents qu'ils fassent « toujours plus avec toujours moins » ?

Si la Maison d'Arrêt de Bois-d'Arcy fonctionne encore aujourd'hui, c'est uniquement grâce à l'engagement sans faille et au professionnalisme des agents qui tiennent leurs postes au détriment de leur santé, de leur vie personnelle et de leur sécurité. Mais la conscience professionnelle des personnels ne peut plus servir d'écran de fumée pour masquer les défaillances de l'administration !

Les personnels subissent au quotidien les conséquences des arbitrages et des non-décisions.

Reconnaître les difficultés ne suffit plus : IL FAUT AGIR !

L'ADAPTATION DE L'ACTIVITÉ EST UNE OBLIGATION SÉCURITAIRE !

L'administration nous opposera sans doute l'éternelle litanie du maintien des activités et de la prise en charge « quoi qu'il en coûte » de la population pénale. **Mais avec quels moyens humains ? À quel prix ? Au péril de quelle sécurité ?**

On ne peut pas exiger 100 % des activités avec 60 % d'effectifs !

L'UFAP UNSa Justice **EXIGE** une réévaluation immédiate du programme des activités et le **gel des activités non essentielles** dès lors que les effectifs présents ne permettent plus d'assurer les missions dans des conditions optimales de sécurité.

La priorité absolue doit aller à la sécurité des personnels, de la détention et de l'établissement. Ce n'est pas aux agents de payer de leur épuisement physique et psychologique les carences de l'administration pénitentiaire !

DES MESURES CONCRÈTES, PAS DU BLABLA !

Quand on persiste à vouloir maintenir l'illusion d'un fonctionnement normal, il faut en assumer les responsabilités !

L'UFAP UNSa Justice **EXIGE** la mise en œuvre d'une organisation du service rigoureuse, indexée sur la réalité du terrain et sur les **effectifs réellement présents**, et non sur des organigrammes théoriques déconnectés du vrai quotidien des agents !

Pour préserver la sécurité de la structure, la direction doit formaliser et communiquer aux agents :

- **Des seuils d'effectifs clairs** déclenchant immédiatement la suppression des tâches non prioritaires ;
- **Une hiérarchisation stricte des missions fondamentales et sécuritaires** ;
- **Une procédure claire et transparente d'adaptation du service** ;
- **Une concertation préalable et permanente** avec les représentants du personnel.

Un plan d'organisation qui dort dans un tiroir ne protège personne ! L'UFAP UNSa Justice refuse que les agents continuent à bricoler dans l'urgence et à porter la responsabilité des failles administratives.

MOUVEMENTS ET MUTATIONS DE DÉTENUS : RESSERRER LES BOULONS !

Les dysfonctionnements de Bois-d'Arcy ne s'arrêtent pas au manque d'effectifs et à la gestion du service. L'organisation anarchique des mouvements et des mutations des détenus asphyxie le déroulement de la journée de détention.

L'UFAP UNSa Justice EXIGE une révision des modalités de gestion des mouvements, imposant une anticipation réelle et le respect strict des capacités opérationnelles de la détention :

- **Limitation stricte des mutations de complaisance sur le créneau du matin** ;
- **Réservation prioritaire des créneaux de début d'après-midi** au désencombrement du quartier arrivants et aux urgences réelles et avérées.

Il est grand temps de cesser de confondre l'urgence sécuritaire avec les convenances ou les caprices de la population pénale ! Notre mission est de tenir la détention et d'assurer la sécurité, pas de plier devant la facilité.

L'UFAP UNSa JUSTICE N'ATTEND PLUS DES PAROLES, ELLE EXIGE DES ACTES !

L'UFAP UNSa Justice demande l'application immédiate :

- **De la réduction / suspension des activités non essentielles** en cas de sous-effectif ;
- **D'une organisation du service basée sur les effectifs réels** ;
- **Du cadrage strict des créneaux de mouvements et des mutations** de la population pénale ;
- **De l'ouverture d'une table ronde** avec les organisations syndicales.

Nos revendications sont légitimes, réalistes et indispensables à la survie de la structure.

L'UFAP UNSa Justice ne laissera pas l'administration utiliser la conscience professionnelle des agents comme variable d'ajustement.

BOIS-D'ARCY A BESOIN D'ACTES, PAS DE DISCOURS !

NOTRE SÉCURITÉ NE SE MARCHANDE PAS, ELLE S'ORGANISE !

Jean-Joseph BELMANT
Secrétaire Local UFAP Bois d'Arcy